

Étude de restauration de la continuité écologique au seuil du moulin de Caranda

COMPTE RENDU N°3 : réunion de restitution de la phase 2 partie Avant-Projet Détaillé

Maître d'Ouvrage :	Syndicat du Bassin Versant de l'Ourcq amont et du Clignon
Objet :	Réunion de restitution de la phase 2 (Avant-Projet Détaillé)
Lieu de réunion :	Mairie de Cierges
Date réunion :	Lundi 18 juin 2018 – 10H00

Date de rédaction : Mardi 19 juin 2018

Rédacteur : Arnaud FLIPPE

N/Ref. : E180227/1810618CR2

Version : 1

Nombre de pages : 6

Liste des présents :

Prénom NOM	Organisme	Fonction
Sylvain VERDOOLAEGHE		Exploitant agricole
Gérard BETHGNIES	Commune de Cierges	Maire
Jean-François ALAVOINE	AFB	Chef du service départemental 02
Roger PIOT		Propriétaire de l'habitation
Christian PETIT		Propriétaire de l'habitation
Jonathan LARGET	Union des Syndicats	Animateur CATER
Wendy WEISS	Syndicat du BV de l'Ourcq amont et du Clignon	Technicienne rivière
Yves LEVEQUE	Syndicat du BV de l'Ourcq amont et du Clignon	Président
Sabine LABOUREL	Agence de l'eau Seine Normandie	Chargée d'opérations
Claire ALATEINTE	Chambre d'agriculture de l'Aisne	Conseillère
Michel GANDON	Syndicat du BV de l'Ourcq amont et du Clignon	Vice-Président
Léonard CLUYTENS	Syndicat du BV de l'Ourcq amont et du Clignon	Stagiaire
Henri CHEVALIER	Conseil Départemental de l'Aisne	
Arnaud FLIPPE	CE3E	Chargé d'études

Absents :

- Éléonore DEROLL (CARCT) ;
- Jason ROBERT (Entente Marne) ;
- Jérémie DUSSAUSOY (exploitant) ;
- Anne-France LELIEVRE (DDT02) ;
- Martin DUNTZE (Fédération de pêche de l'Aisne) ;
- Romain MARLOT (Fédération de pêche de l'Aisne) ;
- Émilien BETHGNIES (propriétaire), représenté par Gérard BETHGNIES ;
- Christian COZILIS (CE3E), excusé ;
- Éric DEMEDEIROS (propriétaire).

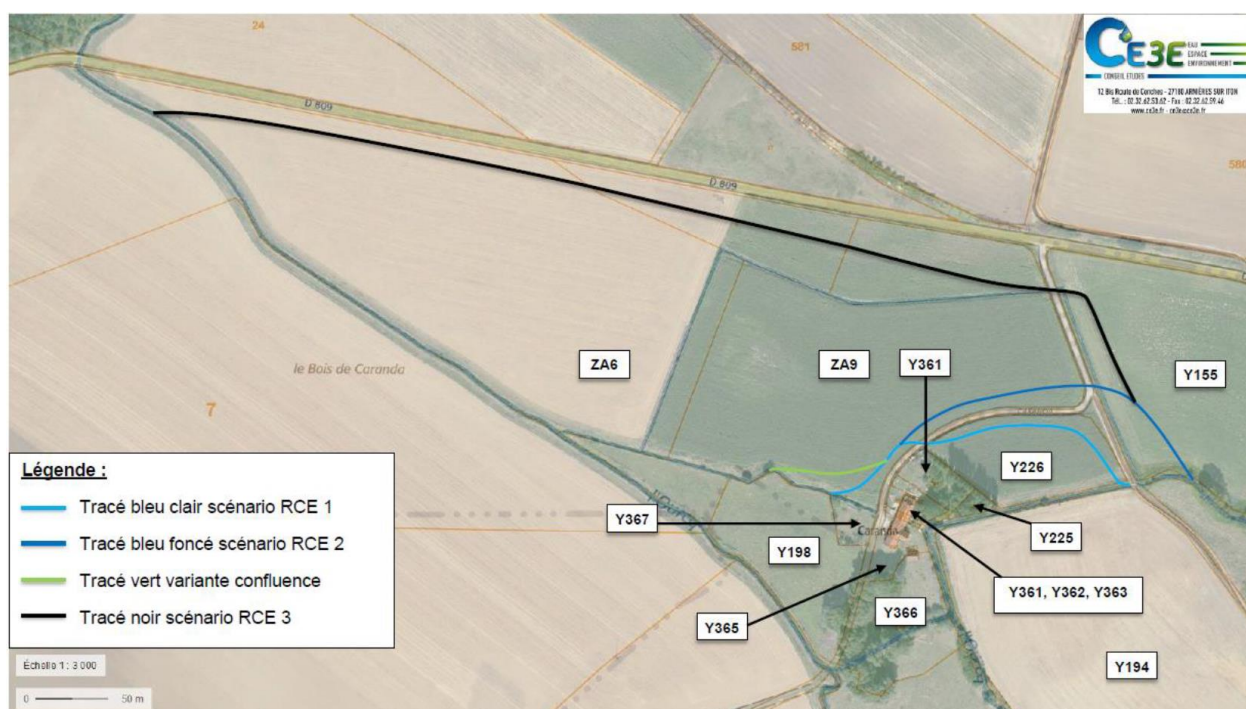
I. Objet de la réunion

L'objet de la réunion est de réunir les membres du COPIL pour présenter la phase 2 partie Avant-Projet Détaillé (APD).

II. Contenu de la réunion

Tracés du nouveau lit

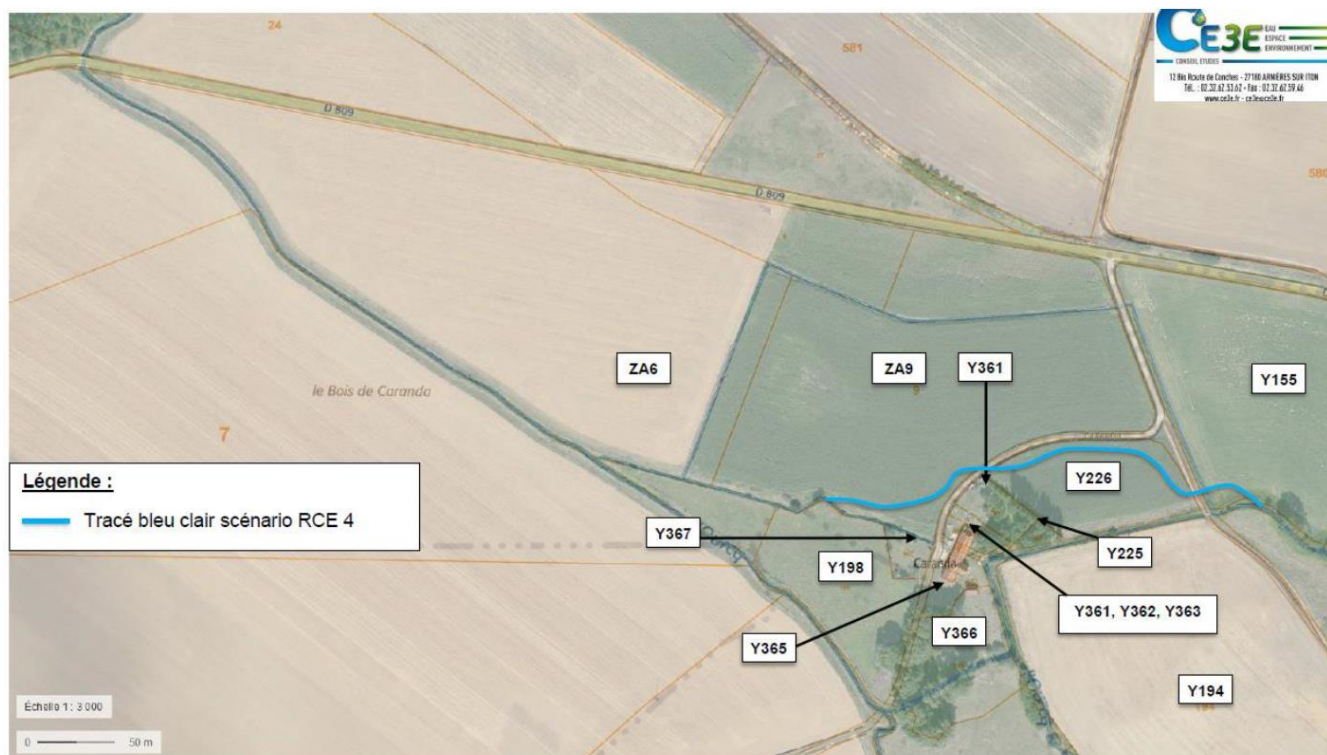
Après un tour de table, Monsieur FLIPPE rappelle les tracés proposés au stade Avant-Projet Sommaire (APS) et le positionnement des différents acteurs : lors de la dernière réunion, le COPIL s'était positionné sur le scénario RCE2 avec la variante de confluence. Ce tracé présente un tracé naturel sans coude à 90° avec des connexions amont/aval dans l'axe des écoulements actuels.



Tracés au stade APS

Des échanges concernant le scénario RCE2 ont été réalisés avec Monsieur DUSSAUSOY, exploitant de la parcelle Y155. Il s'est avéré qu'il n'était pas favorable au scénario dans la mesure où il perdait une surface d'exploitation (3 000 m²) et que le nouveau tracé présentait des contraintes d'exploitation. Il a également signifié que la parcelle Y155 était en indivision.

Suite au refus de Monsieur DUSSAUSOY, CE3E et le maître d'ouvrage ont proposé un scénario intermédiaire : le scénario RCE4.



Tracé du scénario RCE4

Le scénario RCE4 permet de maintenir la prise d'eau dans le méandre amont et de réduire la perte foncière au droit de la parcelle Y155 (600 m²). Cependant, il implique la création de deux ponts.

Remembrement

Madame LABOUREL s'interroge sur la possibilité d'intégrer les aménagements du moulin de Caranda au remembrement afin qu'il intègre l'évolution foncière du site.

Monsieur GANDON indique que le rapport d'étude sera transmis au bureau d'études travaillant sur le remembrement afin qu'il le prenne en compte.

Étude du scénario RCE4

Monsieur FLIPPE présente les aménagements qui seront divisés en deux sections :

La section 1 présentera une pente plus importante (2,73%) pour permettre l'installation des deux ponts. Elle sera équipée des pierres émergentes pour casser les vitesses et augmenter les hauteurs d'eau notamment en période d'étiage et de module.

Monsieur ALAVOINE trouve la pente forte et regardera les caractéristiques hydrauliques (vitesses, hauteurs d'eau, répartition des pierres,...) afin de s'assurer du bon franchissement piscicole.

Monsieur PIOT s'interroge sur l'entretien de cette section 1 avec le risque d'embâcles lié aux pierres émergentes. Monsieur FLIPPE répond que les pierres seront envoyées régulièrement permettant un auto-entretien du nouveau lit.

La section 2 possède une pente plus douce proche de 1% avec des blocs épars et un matelas alluvial. Monsieur PIOT demande à ce que des garde-corps soient installés sur le nouveau pont aval.

Le scénario RCE4 comprend également la mise à gabarit et le reprofilage du lit. Monsieur FLIPPE explique que le bras de source présente, d'une part, une pente nulle voire contre-pente et, d'autre part, un resserrement en aval de sa confluence avec le bras de décharge. Ces deux facteurs altèrent les écoulements notamment en crue.

Les aménagements sur le bras de source consistent à mettre en œuvre une pente de 0,5% dans le bras de source entre l'arrivée du nouveau lit et l'Ourcq.

Aspect hydraulique et inondation du scénario RCE4

Monsieur PIOT signale que les problématiques d'inondation sont liées à l'Ourcq et non au Ru de Coupé. Le Ru de Coupé présente quelques débordements au droit du méandre en amont du seuil de décharge.

Monsieur FLIPPE indique que le débit plein bord du Ru de Coupé en état actuel (au droit du seuil de décharge) a été estimé à 0,950 m³/s. En état aménagé, ce dernier est de 1,050 m³/s. Ainsi, la capacité plein bord du ruisseau est légèrement augmentée.

Suite aux aménagements réalisés sur le bras de source, les incidences hydrauliques ont été réduites par rapport au stade APS. En crue plein bord du Ru de Coupé, la ligne d'eau dans le bras de source au niveau des habitations est similaire à celle observée en état actuel pour ce même régime. En crue plein bord de l'Ourcq (pont de la D809 en charge), une augmentation de 2 cm est observée dans le bras de source au niveau des habitations.

Pour la crue plein bord de l'Ourcq, Monsieur FLIPPE signale que le niveau d'eau est induit par la ligne d'eau de l'Ourcq au droit de sa confluence avec le bras de source. Ainsi, un élargissement supplémentaire du bras de source n'aurait pas de gain significatif sur la ligne d'eau au niveau des habitations.

Aspects réglementaires des aménagements

Monsieur LARGET indique, qu'après échange avec la DDT02, les aménagements ne seront pas considérés comme une remise en état du site et seront donc soumis à autorisation environnementale et Déclaration d'Intérêt Général.

A priori, il serait plus simple d'élaborer les dossiers réglementaires de ces aménagements indépendamment du PPRE en cours de réalisation.

Bilan sur les déblais/remblais

Le bilan sur les déblais/remblais a mis en évidence que les merlons peuvent apporter un volume important de remblais. De plus, l'enlèvement des merlons favorisera le nivellement du terrain suite au comblement du fossé de décharge et du bief du Ru de Coupé.

Monsieur FLIPPE indique qu'un drain sera mis en place dans le fossé de décharge afin de maintenir l'évacuation des eaux arrivant par le drain au droit du pont en pierres du fossé de décharge. Monsieur VERDOOLAEGHE indique qu'il serait plus judicieux de tirer le nouveau drain au plus court d'une manière rectiligne vers le nouveau lit du Ru de Coupé.

Coût des aménagements

Madame WEISS trouve les aménagements très onéreux. Monsieur LEVEQUE indique que le Syndicat ne pourra apporter les fonds nécessaires pour la réalisation des travaux.

Madame WEISS s'interroge sur l'intérêt des blocs épars au sein de la section 2. Monsieur FLIPPE indique qu'ils permettent de diversifier les habitats. Ils représentent une part infime du montant global des aménagements.

Monsieur LARGET s'interroge sur la possibilité de réaliser les ponts en passerelle à la place des ouvrages cadres préfabriqués afin de réduire le coût. Monsieur FLIPPE indique que ces passerelles devront posséder des culées pour garantir le franchissement des engins agricoles.

Suite de l'étude

Le rapport est transmis au COPIL en même temps que le présent compte-rendu de réunion. Il est demandé aux membres du COPIL de faire part de leurs remarques sous 15 jours après transmission du rapport.

Suite aux remarques du COPIL, le rapport final sera transmis et clôturera l'étude.

III. Liste de diffusion

Prénom NOM	Organisme	Mail
Sylvain VERDOOLAEGHE	Exploitant agricole	sylvain.verdoolaeghe@orange.fr
Gérard BETHGNIES	Commune de Cierges	mairiecierges02@orange.fr
Émilien BETHGNIES	Propriétaire de parcelles riveraines	
Jean-François ALA VOINE	AFB	sd02@afbiodiversite.fr
Roger PIOT	Propriétaire de l'habitation	roger.piot@aliceadsl.fr
Jonathan LARGET	Union des Syndicats	union-des-syndicats@griv.fr
Wendy WEISS	Syndicat du BV de l'Ourcq amont et du Clignon	sigbv-ourcq-amont@orange.fr
Léonard CLUYTENS		
Romain MARLOT	Fédération de pêche de l'Aisne	rmarlot@peche02.fr
Yves LEVEQUE	Syndicat du BV de l'Ourcq amont et du Clignon	y.leveque02@gmail.com
Sabine LABOUREL	Agence de l'eau Seine Normandie	labourel.sabine@aesn.fr
Éric DEMEDEIROS	Propriétaire de parcelles riveraines	edemedeiros@orange.fr
Éléonore DEROLL	CARCT	eleonore.deroll@carct.fr
Martin DUNTZE	Fédération de pêche de l'Aisne	mduntze@peche02.fr
Anne-France LELIEVRE	DDT02	anne-france.lelievre@aisne.gouv.fr
Jason ROBERT	Entente Marne	jason.robert@marne.fr
Henri CHEVALIER	Département de l'Aisne	hchevalier@aisne.fr
Claire ALATEINTE	Chambre d'agriculture de l'Aisne	claire.alateinte@ma02.org
Michel GANDON		gandonmichel02@gmail.com
Denis GANDON		gandon.denis@wanadoo.fr
Jérémy DUSSAUSOY	Exploitant agricole	sandradussaussoy@gmail.com
Christian PETIT	Propriétaire de l'habitation	oursourcq@bbox.fr
Christian COZILIS	CE3E	christian.cozilis@ce3e.fr